

ment Fédéral paie pour chaque âme annuellement. Avec ce partage les colons, en particulier ceux du comté de l'Islet qui représentent près de 2,000 âmes, auraient un subside de \$1,500. Ce système assurerait le progrès dans toute la Province de Québec.

— Les ouvriers de la ville de Québec, employés au chargement des bâtiments dans le port de cette ville sont loin de soupçonner que les grèves qui ont eu lieu récemment et que le salaire trop élevé qu'ils demandent (\$3 ou \$4 par jour) contribuent à empêcher nombre de bâtiments à prendre leur chargement en bois dans cette localité. A un voyage que nous fîmes ces jours derniers à la Baie des Chaleurs, nous avons constaté que plusieurs bâtiments étaient en chargement de bois en face de Campbellton et de Dalhousie. Les quelques heures pendant lesquelles nous avons été retenu à Campbellton nous ont permis d'obtenir quelques renseignements. La plupart des ouvriers employés au chargement sont des résidents de St. Charles de Caplan, Carleton, etc., qu'une mauvaise récolte de l'année dernière, et le manque de secours, obligent de se livrer à ce genre de travail; ils reçoivent \$1 par jour pour un travail qui dure de cinq heures du matin à sept heures du soir, quelquefois plus; les madriers sont d'une lourdeur à décocher l'homme le plus fort puisqu'ils sont longs de 24 pieds et de 4 pouces d'épaisseurs, et on exige qu'un seul homme porte sur ses épaules un de ces madriers: travail pénible à exécuter pendant 14 heures de la journée. Inutile de dire qu'à ce genre de travail les accidents sont nombreux, et il faut qu'ils s'en guérissent à leurs propres frais. Un de ces ouvriers qui se rendait en même temps que nous à Carleton, nous disait que pour payer du grain de semence achetée à crédit, il s'était décidé à travailler au chargement des bâtiments; il n'a pu résister à ce travail mercenaire, car au bout de quatre jours il a dû s'en revenir dans sa famille, rapportant avec lui une piastre qui lui restait du salaire de ses quatre jours de travail; le prix de la pension est de \$3 par semaine. Pendant que nous faisons le trajet en steamer de Campbellton à Carleton, un capitaine de bâtiment en chargement nous dit qu'il en était à son deuxième chargement de bois, et que le premier chargement qu'il fit à Québec lui avait coûté \$800 tandis qu'à Campbellton il n'aura à payer que près de \$200 pour son deuxième chargement. Il ne faut donc pas s'étonner à Québec que nombre de bâtiments prennent une autre direction pour le chargement du bois.

La pêche qui depuis quelques années est insuffisante à l'entretien d'un grand nombre de familles établies sur les bords de la Baie des Chaleurs a fait qu'actuellement on n'a d'espérance que dans l'agriculture et que déjà plusieurs chefs de familles se sont établis sur des terres nouvelles en arrière de Carleton, à un endroit appelé "St. Louis". On y compte soixante familles. Mais malheureusement leurs récoltes de l'année dernière ont été complètement perdues et ce printemps elles ont manqué de secours pour l'achat de leurs grains de semence. Elles ont reçu cinquante piastres de secours de Québec, mais c'était une goutte d'eau jetée à la mer. Les terres de St. Louis sont très propres à la colonisation. Sur tout le parcours de la Baie des Chaleurs il y a grand nombre de terrains propres à la colonisation qui pourraient fournir à nombre de fa-

milles qui jusqu'ici n'ont vécu que de pêche, un meilleur avenir.

Il importe que ces endroits soient connus dans le but d'y amener une population ayant quelque connaissance de l'agriculture, afin que par leur exemple ils portent les pêcheurs à abandonner la pêche qui ne rapporte presque rien, pour se livrer à l'agriculture qui pourrait leur assurer la prospérité.

Mais pour cela, ces nombreuses familles déjà établies à la Baie des Chaleurs ne doivent pas être laissées à leurs propres ressources. Ceux qui ont le courage d'abandonner la pêche pour se faire colons, ont droit à quelques secours. Comme le disait le député du comté de l'Islet, M. Dupuis: "C'est aux députés représentant les comtés où il se fait de la colonisation à renseigner les gouvernements sur les besoins et la position des colons." Le comté de Bonaventure peut offrir aux colons de grands avantages; des milliers de familles pourraient y trouver les moyens de s'y établir avantageusement, car il ne manque pas de place où les terrains sont d'une grande fertilité, si l'on ajoute à cela les engrais abondants que l'on trouve partout sur le bord de la mer. M. le député de Bonaventure servirait grandement les intérêts de cet immense comté en exposant à la Chambre les avantages qu'il y aurait de favoriser la colonisation des terres qui avoisinent la Baie des Chaleurs. Le mouvement de colonisation est déjà commencé, mais il ne faut pas que les premiers pionniers aient à regretter d'avoir quitté le rivage pour s'enfoncer dans la forêt; il faut au moins leur aider dans les premiers défrichements afin de ne pas donner lieu au découragement.

Dans quelque temps nous utiliserons les renseignements que nous avons puisés sur les lieux, au point de vue de la colonisation. Nous avons été très satisfait de cette première excursion que nous avons eu l'avantage de faire, grâce à la libéralité de l'Hon. M. Langevin, ministre des Travaux Publics de la Puissance du Canada, qui nous a obtenu un passage *gratis* sur le chemin de fer Intercolonial, et qui dans le but d'aider au maintien de la *Gazette des Campagnes* lui accorde si généreusement le patronage des annonces du Gouvernement Fédéral.

Le journaliste agricole, dans l'intérêt de la colonisation et de l'agriculture, ne doit pas toujours se tenir entre quatre murs; il lui faut, de temps en temps, autant que ses moyens pécuniaires le lui permettent, visiter les cantons ruraux dans les différentes parties de la Province, afin qu'il puisse se rendre compte de la marche du progrès agricole, au point de vue du commerce et de l'industrie, et de signaler en même temps les causes d'insuccès dans la culture d'une terre; il convient aussi que le journaliste agricole puisse donner des renseignements à ses lecteurs sur les différents cantons propres à la colonisation. Pour cela, il faut que l'on nous en donne les moyens: les abonnés seuls seraient insuffisants à nous permettre cette dépense, surtout lorsqu'on néglige de payer l'abonnement lors de son échéance. Nous faisons des vœux pour que la Législature Provinciale nous vienne en aide afin de remplir cette partie de notre programme, dans la mesure de nos faibles capacités. Nous remercions M. Gagnon, député de Kamouraska, d'avoir attiré l'attention du Gouvernement à ce sujet, quoique cependant nous ne doutions pas que ce dernier voulut